

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin juin 2011

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 mai 2011, le RSI compte plus de 2,5 millions de cotisants, en augmentation de +16% par rapport au mois de mai 2010. Cette progression reste importante, même si elle enregistre un tassement sur les cinq premiers mois de l'année 2011.

Cette décélération provient d'une part de moindres créations d'auto-entreprises en 2011 par rapport à 2010. D'autre part, elle s'explique par la montée en charge en 2011 des radiations de certaines auto-entreprises créées à partir de 2009.

L'évolution des cotisants est contrastée selon les professions : elle est moins forte pour les artisans et les commerçants (resp. +11% et +9,8%) que pour les professionnels libéraux (+39%). La forte croissance

de ces derniers reflète le rattrapage intervenu fin 2010 dans leur affiliation.

Au 31 mai 2011, on dénombre près de 670.000 auto-entreprises, affiliées ou en instance (hors anciens travailleurs indépendants ayant opté pour le régime auto-entrepreneur). Les auto-entrepreneurs représentent le quart de l'ensemble des cotisants. Ce poids est cependant à relativiser car pour l'année 2010, près de 50% des auto-entrepreneurs n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires positif.

Hors auto-entrepreneurs, les cotisants restent relativement stables et même en légère diminution pour les artisans et les commerçants par rapport au début de l'année.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 mai 2011

Mai 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Mai 2011	Evolution 2011/2010	Mai 2011	Evolution 2011/2010	Mai 2011	Evolution 2011/2010	Mai 2011	Evolution 2011/2010
Cotisants du RSI	916 171	11,1%	1 064 247	9,8%	589 672	39,0%	2 570 090	15,8%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	17 665	-0,5%	29 752	4,7%			47 417	2,7%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	898 506	11,3%	1 034 495	9,9%	589 672	39,0%	2 522 673	16,1%

Données au 31/05/2011. Evolution depuis le 31/05/2010. France entière.

Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non

La population protégée par l'assurance maladie du RSI en mai 2011

Au 31 mai 2011, la population protégée par l'assurance maladie du RSI s'élève à plus de 3,9 millions d'assurés et progresse au rythme annuel de 7,7%. Ce dynamisme est là aussi soutenu par l'arrivée de nouveaux auto-entrepreneurs tant pour les actifs et actifs retraités (+11%) que pour les ayants droit (+6,3%).

La croissance des actifs et actifs retraités protégés pour le risque maladie est moins intense que celle des cotisants (Cf p.1). Cela tient principalement au fait qu'un cotisant n'est pas nécessairement prestataire maladie (voir plus bas).

L'intégration des auto-entrepreneurs au risque maladie se poursuit en mai 2011, tout particulièrement pour les professions libérales.

Pour l'ensemble des groupes professionnels, on observe cependant une inflexion depuis le début de l'année dans la progression des effectifs de personnes protégées. Cette décélération est particulièrement nette pour les actifs artisans et commerçants.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 mai 2011

Mai 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Mai 2011	Evolution 2011/ 2010	Mai 2011	Evolution 2011/ 2010	Mai 2011	Evolution 2011/ 2010	Mai 2011	Evolution 2011/ 2010
Actifs et Actifs retraités	793 325	9,9%	888 141	6,0%	446 011	26,2%	2 127 531	11,2%
Pensionnés	273 295	-0,2%	307 747	-1,3%	56 191	2,6%	644 186	-0,4%
Ayants droit	446 203	6,8%	494 785	3,5%	198 139	13,1%	1 141 346	6,3%
TOTAL *	1 512 933	7,0%	1 690 851	3,8%	700 372	20,0%	3 917 224	7,7%

Données au 31/05/2011. Evolution depuis le 31/05/2010. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

* dont Assurés à titre gratuit. N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les prestataires maladie parmi les cotisants

La population en activité protégée par le risque maladie intègre par définition les seuls cotisants prestataires maladie. Les cotisants du RSI peuvent ne pas être prestataires maladie par exemple s'ils exercent une autre activité à titre principal relevant d'un autre régime d'assurance maladie.

Au 31 mai 2011, la part de ces actifs non-prestataires s'élève à 15% de l'ensemble des cotisants du RSI (8% des cotisants non auto-entrepreneurs et 38% des auto-entrepreneurs sont non-prestataires). La montée en charge de l'auto-entreprise a donc modifié cette répartition puisque les cotisants auto-entrepreneurs sont plus souvent non-prestataires

maladie. La part des non-prestataires maladie est ainsi passée de 9,3% au mois de décembre 2009 à 15% au mois de mai 2011.

Pour les auto-entrepreneurs, cette proportion est d'ailleurs variable selon les groupes professionnels : les non-prestataires maladie représentent le tiers des auto-entrepreneurs artisans ou commerçants et la moitié des professionnels libéraux.

N°56 – juin 2011

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 mai 2011

Au 31 mai 2011, on dénombre près de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 million de pensions sont versées au titre des droits directs.

Le rythme annuel de progression de ces pensions au mois de mai 2011 et sur les cinq premiers mois de l'année 2011 est supérieur à celui qui a prévalu en 2010. Cela est particulièrement vrai pour les commerçants (+2,8% au 31/05/2011 contre +2,3% au 31/12/2010).

L'année 2011 marque en effet l'arrivée à l'âge de 65 ans, (âge légal de départ en retraite sans décote), de la génération 1946, 1^{ère} génération du baby-boom. Les nouveaux retraités de 65 ans sont plus nombreux qu'en 2010, en particulier chez les commerçants qui ont tendance à partir en retraite plus tard que les artisans.

Par ailleurs, le 2nd semestre de l'année 2011 verra les premiers effets de la réforme des retraites 2010 et de

l'augmentation de l'âge légal de départ en retraite. Celui-ci, pour les individus nés après le 1^{er} juillet 2011, passe de 60 ans à 60 ans et 4 mois (voir le tableau 4 ci-dessous). Les effectifs de nouveaux retraités à l'âge de 60 ans vont donc mécaniquement diminuer au 2nd semestre de l'année, par rapport à l'année 2010.

Le RSI sert plus de 22.000 pensions d'invalidité. Près de 60% de ces pensions sont servies aux artisans, dont l'évolution est stable (+1% en mai 2011). Les effectifs invalides commerçants, au contraire, connaissent une croissance qui s'accroît depuis plusieurs mois (+4,2% en mai 2011 contre +2,8% en mars 2010). Il est d'ailleurs à noter que les effectifs invalides risquent d'augmenter d'ici la fin de l'année, sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite. Certains bénéficiaires de pensions d'invalidité devront repousser leur départ en retraite et ils pourront alors se maintenir en invalidité.

Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 mai 2011

Mai 2010	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Mai 2011	Evolution 2011/2010	Mai 2011	Evolution 2011/2010	Mai 2011	Evolution 2011/2010
Bénéficiaires de pensions de retraite (A)	883 481	2,3%	1 113 294	2,4%	1 996 775	2,4%
Dont pensions de droit direct (B)	643 916	2,6%	886 071	2,8%	1 529 987	2,7%
Dont pensions de droit dérivé (C)	257 076	1,8%	292 156	1,2%	549 232	1,5%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct (D)	17 511	2,6%	64 933	2,4%	82 444	2,5%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	13 081	1,0%	9 605	4,2%	22 686	2,4%

Données au 31/05/2011. Evolution depuis le 31/05/2010. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Le comptage des effectifs de « bénéficiaires de pension de retraite »(A) est un décompte de personnes et non de pensions, ainsi la somme des pensions versées sera différente de l'effectif bénéficiaires de pension de retraite, car un retraité peut cumuler une pension de droit propre et une pension de droit dérivé (D). Cependant, on a bien l'équation $A = B + C - D$

Tableau 4 : Evolution de l'âge légal de départ à la retraite, passage progressif de 60 à 62 ans

Date de naissance	Age légal de départ	Date de départ avant la réforme	Date de départ après la réforme
1 ^{er} janvier 1951	60 ans	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2011
1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 4 mois	1 ^{er} juillet 2011	1 ^{er} novembre 2011
1 ^{er} janvier 1952	60 ans et 8 mois	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} septembre 2012
...
1 ^{er} janvier 1956	62 ans	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2018

DONNEES DE PRESTATIONS

Prestations maladie en mai 2011 :

Des honoraires médicaux dynamiques et des prescriptions en croissance modérée

A fin mai 2011, la progression des remboursements de **soins de ville** du RSI reste modérée : +2,9% sur les cinq premiers mois, en données corrigées des jours ouvrés (Tableau 5). Depuis le début d'année, leur croissance est impactée par le dynamisme des honoraires médicaux, alors que dans le même temps, la progression des prescriptions reste très modérée. Le nombre important de jours fériés du mois de mai complique cependant son interprétation.

Les honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** expliquent près de la moitié de la croissance des soins de ville. Le rythme de progression des honoraires médicaux reste plus fort que celui des cinq premiers mois de 2010 (+5,4% sur les cinq premiers mois de 2011 contre +1,5% sur la même période en 2010).

La hausse des **actes techniques médicaux** (+7,0%) reste toujours soutenue. Toutefois, les **consultations** contribuent principalement à la forte croissance des honoraires : +8,9% en montants remboursés sur les cinq premiers mois de 2011 (+9,2% pour les **généralistes** et +3,6% pour les **spécialistes**). La revalorisation tarifaire de début d'année de la consultation de généraliste pèse sur les dépenses de début d'année. D'autre part, l'accroissement des volumes lié à l'épisode épidémique de début d'année participe également au dynamisme des honoraires médicaux.

Les remboursements d'**actes dentaires** accélèrent sensiblement depuis la fin d'année 2010 (+4,3% sur les cinq premiers mois de 2011 contre +1,7% en 2010).

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +1,7% sur les cinq premiers mois de 2011 (+2,7% en 2010) et contribuent à la moitié de la croissance des soins de ville. Cette faible croissance s'explique presque essentiellement par la modération des dépenses de médicaments.

Les médicaments

Les remboursements de **médicaments** expliquent près des trois quarts de la croissance des prescriptions hors IJ et transports. Ils conservent un rythme de

progression modéré (+1,1% sur les cinq premiers mois de 2011 contre +1,5% sur la même période en 2010).

La **LPP et les produits d'origine humaine** progressent dans le même temps de +3,8%.

Les auxiliaires médicaux

Le ralentissement des remboursements de soins réalisés par des **auxiliaires médicaux** se confirme, +1,5% (contre +4,7% sur les cinq premiers mois de 2010). Cette modération touche autant les remboursements de masseurs-kinésithérapeutes que d'infirmiers.

Les indemnités journalières

Le niveau de progression des versements d'**indemnités journalières** reste faible +2,3% sur les cinq premiers mois de l'année mais en légère augmentation par rapport aux mois précédents.

Les autres dépenses de soins de ville

La décélération des transports se poursuit (+1,9% sur cinq mois contre +7,4% sur la même période en 2010). Les dépenses de **biologie** progressent de +2,8%.

La tendance des établissements de santé

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des établissements publics augmentent de +2,9%, et de +6,3% pour le secteur médico-social.

Les dépenses des cinq premiers mois, relatives aux établissements privés, augmentent de +2,4%.

La consommation médicale remboursable reste inférieure à l'augmentation de la population couverte

La croissance de la consommation médicale remboursable de soins de ville hors IJ (Tableau 6), sur les cinq premiers mois de 2011, +3,2%, demeure faible au regard de l'augmentation de la population ayant acquis un droit aux prestations (Cf. Tableau 2).

Tableau 5 : les remboursements effectués à fin mai 2011

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Jan.11 –Mai 11	Taux de croissance à fin mai 2011			
		PCAP	PCAP-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
Soins de ville	1 381,0	6,7%	2,9%	3,9%	2,5%
Honoraires médicaux et dentaires	428,6	9,5%	5,4%	4,6%	3,2%
dont Consultations	128,4	13,2%	8,9%	5,6%	4,2%
C Omnipraticiens	86,3	13,5%	9,2%	5,7%	4,2%
C Spécialistes	35,6	7,7%	3,6%	3,4%	2,0%
Visites	14,4	2,8%	-1,1%	-1,7%	-3,0%
Actes techniques	177,2	11,2%	7,0%	6,2%	4,7%
Actes dentaires	72,5	8,5%	4,3%	4,7%	3,3%
Prescriptions	794,1	5,7%	1,7%	3,7%	2,3%
dont Médicaments	459,1	5,1%	1,1%	3,1%	1,7%
L.P.P.et Produits d'origine humaine	97,4	8,0%	3,8%	6,4%	5,0%
Auxiliaires médicaux	165,8	5,5%	1,5%	4,0%	2,6%
Actes infirmiers	79,0	4,8%	0,8%	3,6%	2,1%
Actes masseurs-kinés	54,5	5,8%	1,8%	4,0%	2,6%
Biologie	71,8	6,9%	2,8%	3,2%	1,8%
Autres prestations (2)	67,6	6,7%	2,6%	4,9%	3,4%
dont Frais de transport des malades	64,0	6,0%	1,9%	4,5%	3,0%
Indemnités journalières	90,7	2,3%	2,3%	1,2%	1,2%
Etablissements de santé (3)	1 497,8	4,1%	3,3%	3,2%	2,9%
Etablissements sanitaires publics	986,7	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
Etablissements sanitaires privés	279,0	6,4%	2,4%	1,0%	-0,4%
Etablissements médico-sociaux	232,2	6,3%	6,3%	7,0%	7,0%
Total sur champ ONDAM	2 878,8	5,3%	3,1%	3,5%	2,7%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2010
Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

Tableau 6 : les dépenses de soins de ville à fin mai 2011

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Jan.11 – Mai.11 (1)	Taux de croissance PCAP-CJO Jan. 11 – Mai. 11		Taux de croissance ACM-CJO Mai. 10 – Mai. 11	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de ville (hors IJ)	77,7%	3,2%	2,9%	2,6%	2,6%
dont Honoraires médicaux et dentaires	77,8%	5,7%	5,4%	3,1%	3,2%
Prescriptions	76,6%	1,9%	1,7%	2,3%	2,3%
Autres prestations (2)	91,9%	2,7%	2,6%	3,6%	3,4%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable (2) dont transports et cures
Source : RSI / DMR / Etat 601.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

Les prestations servies au titre des droits directs du régime vieillesse de base représentent 80% de l'ensemble des prestations servies par le RSI pour les régimes vieillesse, invalidité et décès. Au cours des cinq premiers mois de l'année 2011, elles sont en hausse de +4,2% pour les artisans et de +3,4% pour les commerçants.

Ces évolutions sont supérieures à celles enregistrées au cours de l'année 2010 (+3,6% pour les artisans et +2,9% pour les commerçants au 31/12/2010).

Cette accélération s'explique principalement par la revalorisation plus importante appliquée au 1^{er} avril 2011 (+2,1% contre +0,9% au 01/04/2010). L'effet de ce différentiel de revalorisation s'élève à +0,4% sur les cinq premiers mois de l'année 2011.

Corrigées des revalorisations, les masses de prestations de droit direct du régime de base gagnent un peu de vitesse (+2,9% en mai 2011 contre +2,7% au 31/12/2010 pour les artisans et respectivement +2,1% contre +2,0% pour les commerçants).

Ce gain de croissance repose sur la démographie des retraités, qui constitue d'ailleurs le déterminant prédominant de la croissance des prestations (+2,6% pour les artisans et +2,8% pour les commerçants – Cf. p. 3).

La pension moyenne contribue, mais pour une faible part, à l'évolution de la masse des pensions servies au titre des droits directs du régime de base. C'est un contributeur positif pour les artisans, mais négatif pour les commerçants et qui s'accroît en 2011.

Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à mai 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
Prestations légales	3 081	3,3%	1 318	3,7%
dont pensions contributives de droit direct	2 473	3,6%	1 062	4,2%
dont pensions contributives de réversion	440	1,3%	186	2,0%
Commerçants				
Prestations légales	3 620	2,5%	1 536	2,6%
dont pensions contributives de droit direct	2 755	2,9%	1 176	3,4%
dont pensions normales avant 60 ans	39	-27,7%	13	-25,5%
dont pensions normales après 60 ans	2300	4,1%	988	4,4%
dont pensions contributives de réversion	584	0,2%	244	0,8%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à mai 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
Prestations légales	927	7,2%	402	6,0%
dont pensions contributives de droit direct	809	7,5%	351	6,0%
dont pensions contributives de réversion	118	5,4%	51	5,7%
Commerçants				
Prestations légales	465	6,4%	206	8,6%
dont pensions contributives de droit direct	382	6,2%	169	8,3%
dont pensions contributives de réversion	83	7,8%	37	10,0%

Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à mai 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
	132	3,2%	57	2,8%
Commerçants				
	82	7,1%	36	5,6%

Sources : RSI / DCF. Données au 31/05/2011 avant clôture des comptes. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

N°56 – juin 2011

L'EVOLUTION DU RECOUVREMENT

Des encaissements très dynamiques du côté des artisans et des commerçants

Les opérations de masse de régularisation de cotisations initiées dans le courant ou à la fin de l'année 2010 provoquent tout à la fois une forte progression des émissions de cotisations et une importante augmentation des restes à recouvrer, mais aussi une rapide progression des encaissements effectifs de cotisations.

Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes :

1. Régularisations effectuées à partir de la mi-2010 sur des comptes radiés depuis 2008
2. Immatriculations rétroactives effectuées fin 2010
3. Comptes unifiés créés à partir des différents singletons début 2011

Au total, la progression des encaissements de cotisations est de plus de 10% entre le premier semestre 2010 et le premier semestre 2011. Sur une masse de 4,4 milliards de cotisations ISU, cela correspond à **400 millions d'encaissements** de plus par rapport à l'année dernière.

Cette forte croissance ne peut être expliquée par l'augmentation toujours importante du nombre d'auto-entrepreneurs, bien que celle-ci contribue malgré tout, en dépit de la modicité des chiffres d'affaires déclarés, à la croissance générale des encaissements, à raison de près d'un point et demi.

Sur l'exercice en cours, la progression globale des encaissements est faible sur les cinq premiers mois de l'année : +1,7% et s'accompagne, à nouveau, d'une légère progression des restes à recouvrer (hors taxations d'office).

L'afflux d'encaissements provient donc bien pour l'essentiel de cotisations appelées fin 2010 ou début 2011 pour recouvrer des créances au titre d'exercices antérieurs. La croissance des encaissements affectés à l'ACOSS (au titre des allocations familiales et de la CSG/CRDS) est également importante, même si elle est un peu moins forte (elle se situe trois points en dessous de celle des cotisations affectées au RSI) : le traitement des singletons, qui concerne davantage les cotisations RSI que celles affectées à l'ACOSS, peut expliquer cette différence, mais ne constitue pas la seule raison de la croissance des cotisations du RSI.

Hors taxations d'office, sur les créances exigibles en 2011, la dégradation du taux des restes à recouvrer (12,8% à fin mai) est de 1,4 point par rapport à l'an dernier.

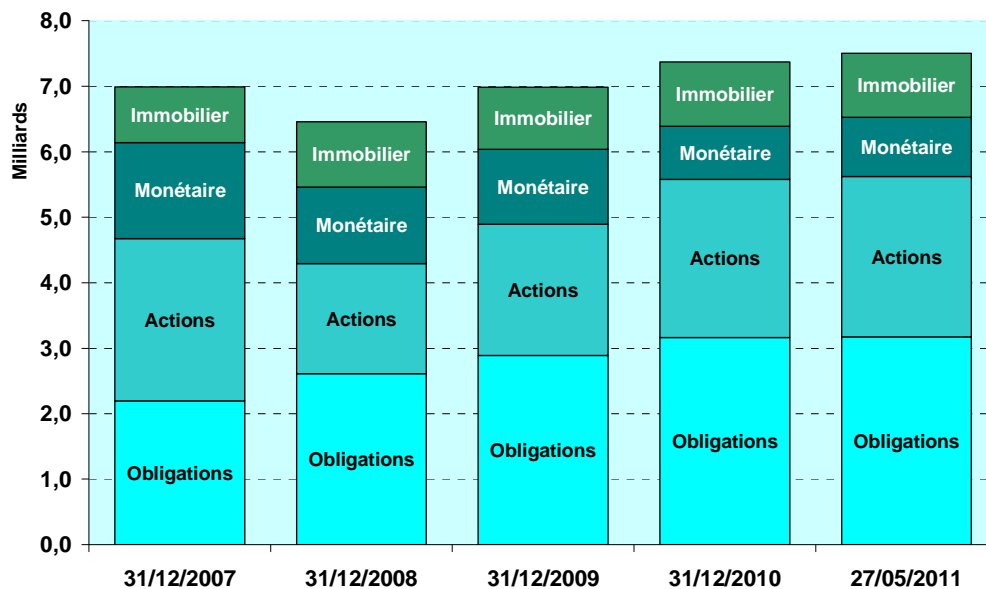
A fin mai 2011, le nombre de comptes concernés par un appel de cotisations est de 1 720 000. Parmi ces comptes, le nombre de comptes en taxation d'office pour défaut de revenu 2009 atteint 124 000, et le nombre de comptes en taxation d'office sur l'année de revenus 2008 est encore de 61 000. Le tiers de ces comptes se situe dans les DOM. La résorption de ces taxations d'office constitue donc encore une question majeure.

LES ACTIFS DES REGIMES

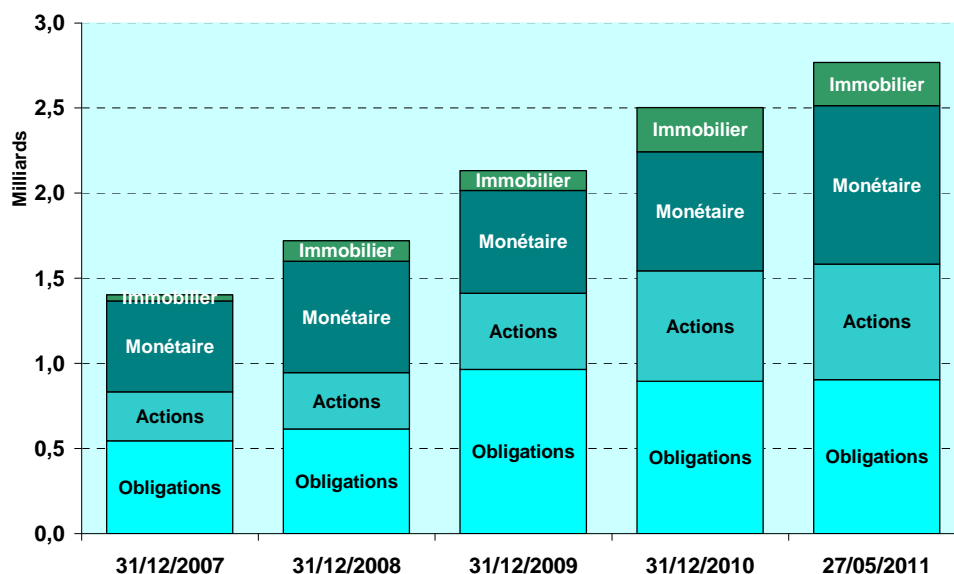
Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 27 mai 2011 à 7.503 M€ pour les artisans et à 2.768 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2010.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 565 M€ pour les artisans et à 429 M€ pour les commerçants. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date un peu plus de 11,2 milliards.

Graphique 1 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 2 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI /DMR/ Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust (johann.proust@le-rsi.fr)
 Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@le-rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.le-rsi.fr dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles